

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le mardi 24 mars 2026

OBJET : DELIBERATION N°6 - Election des membres de la commission municipale d'appel d'offres

M. Ladislas POLSKI
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Didier DAVID
Mme Emmanuelle FERNANDEZ
Mme Marie-Pierre PARINI
M. Christophe CERVI
Mme Chantal CARRIE
M. Thomas KLEMM
Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Jacques BISCH
M. Charlie FERRERO
Mme Noëlle DYOT-GERARDIN
M. Alex FERRERO
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Fabienne BERMOND
M. Gilles UGOLINI
Mme Nathalie ROUX
M. Sami BADER
Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA
M. Rudy ACCOSSATO
Mme Sabrina MISSUD-GUILLET
M. Nicolas RIVOALLAN
M. Fabien BONNAFOUX
M. Tony MARRAFFA
Mme Lydia PEREZ
Mme Lina BEN HAMIDA
M. Didier RAZAFINDRALAMBO
Mme Angéla GALIERA
M. Eric ROLIN
Mme Oriana BIRELLI

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Paul GENIEYS représenté par M. Ladislas POLSKI
Mme Sophie BOURNOT représentée par Mme Chantal CARRIE
Mme Isabelle MARTELLO représentée par M. Didier RAZAFINFRALAMBO

ABSENT(E)S : /

Secrétaire de séance : Mme Lina BEN HAMIDA

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260410-DEL6_ELECTIOCAO-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

N°6

Rapporteur : Monsieur le Maire

Direction : Direction Générale des Services

Objet : Election des membres de la commission municipale d'appel d'offres

Domaine : 1. Commande publique - 1.1 Marchés publics

Mes chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-2, L.2121-21 et L.2121-22,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que, conformément à l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres est compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils européens en vigueur,

Considérant que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, cette commission est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, et de cinq membres titulaires du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il convient, selon les mêmes modalités, de procéder à l'élection de cinq membres suppléants,

Considérant que les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir,

Considérant qu'en cas d'égalité de restes, le siège est attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages et en cas d'égalité de suffrages, au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus,

Considérant que l'élection a lieu à bulletin secret, sauf décision contraire du conseil municipal prise à l'unanimité,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal élit les membres de la commission d'appel d'offres suivants :

Membres titulaires de la majorité	Membres suppléants de la majorité
M. Genieys Jean-Paul	Mme Emmanuelle Fernandez
Mme Nicoletti-Dupuy Rosalba	M. Klemm Thomas
Mme Parini Marie-Pierre	M. Bonnafoux Fabien
Mme Carrié Chantal	Mme Bournot Sophie
Membres titulaires de l'opposition	Membres suppléants de l'opposition
M. Razafindralambo Didier	Mme BIRELLI Oriana

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Lina BEN HAMIDA,

Ladislav POLSKI,



Secrétaire de séance

Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0